



Le Comité référendaire vous engage à répondre **NON à la question :**

“Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 9 décembre 2008 d’achat par la commune de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA pour un montant de CHF 660’000.-?”

Arguments du Comité référendaire contre la décision du Conseil Communal

- 1. Non aux dépenses inutiles, utilisons l’argent public en respectant les contribuables. N’oublions pas la conjoncture actuelle difficile.**
2. Non à une dépense de CHF 660'000, - pour l’achat d’une chaufferie de 120 kW qui appartient déjà à 80% à la Commune de Bassins.
3. Non à l’achat d’une chaudière qui fonctionne déjà depuis 4 ans et qui arrive à sa limite de capacité avec les raccordements actuels.
4. Non à l’achat d’une chaufferie dont le coût est plus élevé et qui a la moitié de la puissance de la nouvelle chaufferie prévue aux Plattets.
5. Non à l’achat d’une chaufferie ne bénéficiant pas d’un budget d’exploitation.
- 6. Il n’y a aucun avantage pour la forêt de Bassins en achetant le chauffage de Piscine de Bassins SA!**
- 7. Non à l’enlèvement du cœur de la Piscine de Bassins SA !**

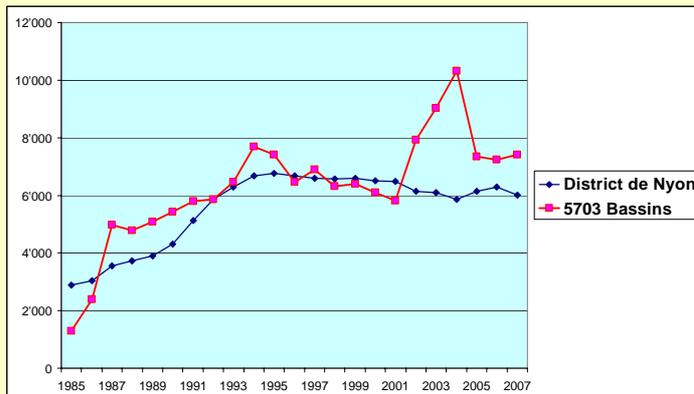
Le Comité référendaire vous engage donc à répondre **NON à la question :**

Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 9 décembre 2008 d’achat par la commune de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA pour un montant de CHF 660’000.-?



1. Non aux dépenses inutiles, utilisons l'argent public en respectant les contribuables. N'oublions pas la conjoncture actuelle difficile!

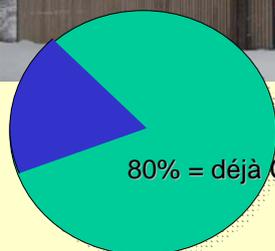
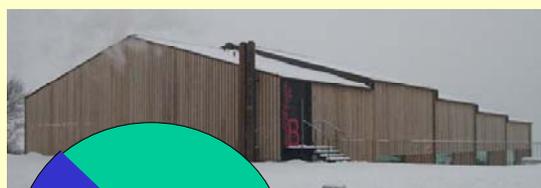
Contrairement à ce qu'annonce Bassins 02, les impôts de Bassins ont augmenté de 6.3 points au 1^{er} janvier 2009!



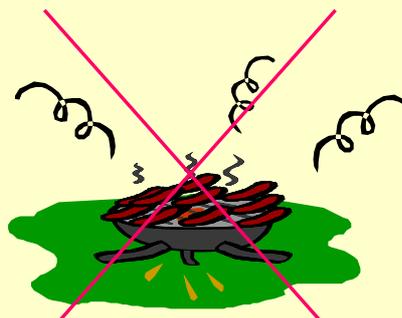
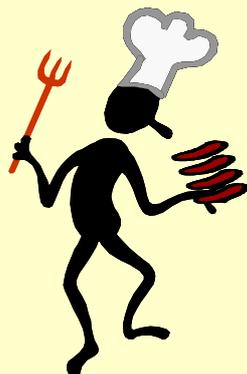
Pour le district de Nyon, la dette moyenne est de Frs 6'013.-. Pour Bassins, la dette est de Frs 7'405.- par habitant.

La dette moyenne par habitant de Bassins est donc plus élevée que la moyenne du district!

2. Non à une dépense de CHF 660'000, - pour l'achat d'une chaufferie à bois qui appartient déjà à 80% à la Commune de Bassins!

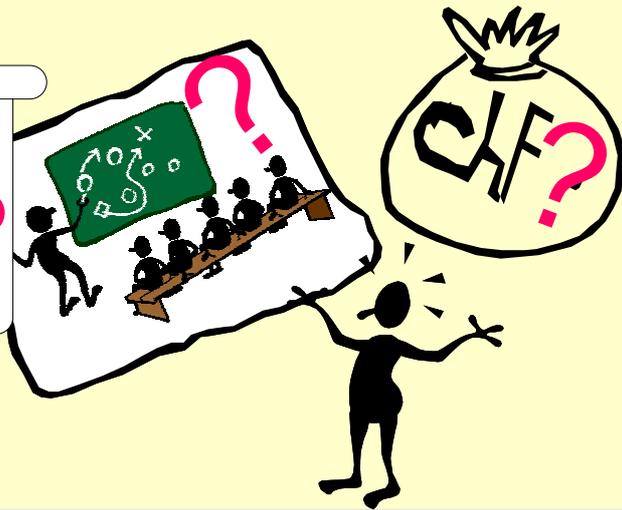


3. Non à l'achat d'une chaudière de 120kW qui fonctionne déjà depuis 4 ans et qui arrive à sa limite de capacité avec les raccordements actuels! (120 kW représentent la puissance nécessaire pour 10-12 villas.)

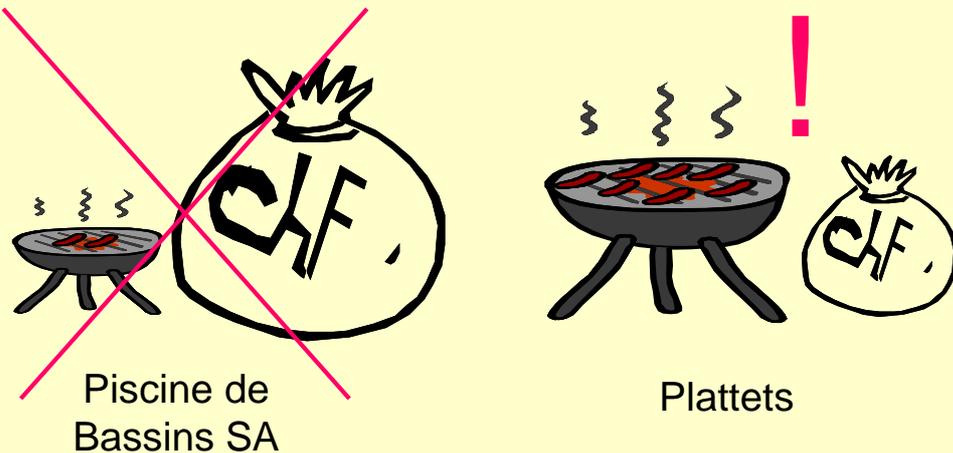


4. Non à l'achat d'une chaufferie ne bénéficiant pas d'un budget d'exploitation!

- > Qui entretient les installations?
 - > La Commune devra-t-elle engager un employé communal supplémentaire?
 - > Par qui le contrôle sera-t-il effectué?
 - > ...
- (Et ceci 24h sur 24h et 7 jours sur 7!)



5. Non à l'achat d'une chaufferie dont le coût est plus élevé et qui a la moitié de la puissance de la nouvelle chaufferie prévue aux Plattets!



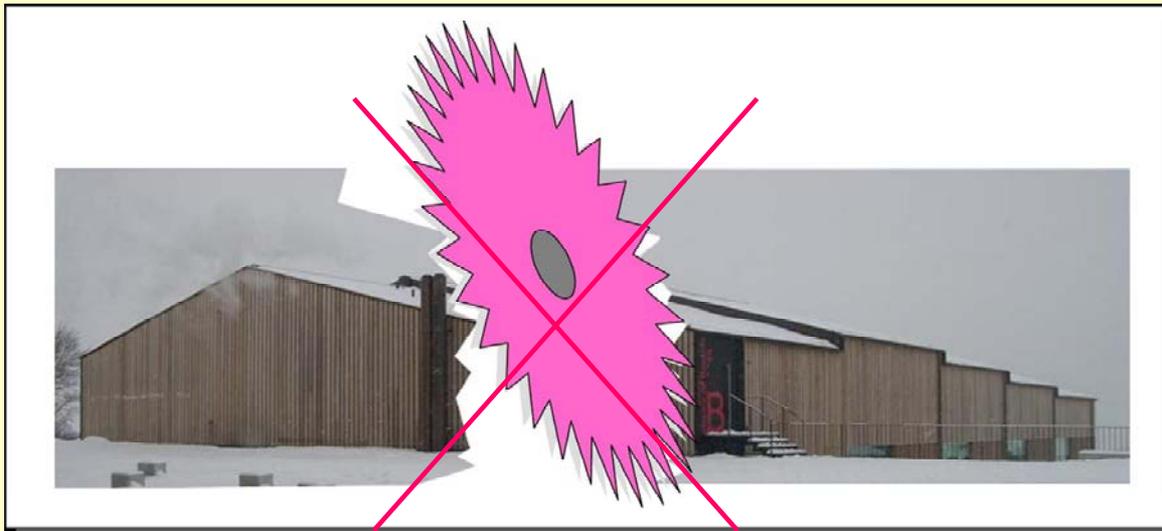
6. Il n'y a aucun avantage pour la forêt de Bassins en achetant le chauffage de Piscine de Bassins SA!



Nos administrateurs qui représentent la Commune au sein de la Piscine de Bassins SA se feront un devoir d'acheter les plaquettes de bois sur le territoire communal!



7. Non à l'enlèvement du cœur de la Piscine de Bassins SA!!



Non à la diminution de la valeur intrinsèque du bâtiment!

1. Contrairement à l'information municipale confirmant la bonne santé de la Piscine de Bassins SA, nous constatons qu'en 4 ans d'exploitation, Piscine de Bassins SA a mangé plus de la moitié du capital actions!

2. Contrairement à certaines allégations, contrairement à ce que certains articles de journaux prétendent, le comité référendaire a lancé ce référendum sans animosité aucune contre quiconque. Nous vivons dans une démocratie exemplaire où chacun a le droit de s'exprimer sans que l'autre le prenne personnellement. Nos arguments prouvent que nous avons de bonnes raisons d'encourager les citoyens à dire non à ce référendum.

3. Non à l'achat de cette chaufferie:

Puisque la municipalité actuelle s'efforce d'offrir des débouchés aux ressources forestières, comment se fait-il que la chaufferie à bois de la salle communale ne soit plus en fonction depuis 10 ans ?

Ne serait-il pas plus judicieux de mettre les CHF 660'000.- pour la remise en marche de cette chaufferie qui ferait bénéficier un plus grand nombre d'habitants et qui pourrait compter pour la péréquation?

Le comité référendaire vous remercie de voter **NON** !

Pour tout renseignement complémentaire, nous sommes à votre disposition:

Bernard Treboux - Paul Pidoux - Maurice Gruaz

Martine Mermoud - Charles Revkin

